

LE CURE D'ARS

I

PAR un rescrit adressé à Mgr l'évêque de Belley le Saint-Père proclame le Bienheureux Curé d'Ars " patron de tous les curés de France " et accorde, son office à tous les diocèses français.

S. S. Pie X autorise avec la permission de l'ordinaire, dans toute la France, les curés des paroisses à exposer à la vénération publique les images et les reliques de Jean-Baptiste Vianney, curé d'Ars, récemment déclaré Bienheureux et Patron des curés. De plus le jour de sa fête, on pourra dire, en son honneur, la messe et l'office approuvés par le Saint-Siège, selon le rite double, dans toute la France : et, selon le rite double majeur, dans le diocèse de Belley, *servatis servandis de cultu Beatorum*.

Voici les derniers passages du décret promulgué par la Sacrée Congrégation des Rites et par lequel, pour répondre à de nombreuses instances, le Souverain-Pontife vient de donner pour patron spécial aux curés de France le Bienheureux Jean-Baptiste Vianney, curé d'Ars.

Notre Très Saint-Père a choisi et établi en qualité de céleste patron de tous les prêtres ayant charge d'âmes, en France et dans les contrées soumises à la France, Jean-Baptiste Vianney, le puissant Bienheureux qui durant un zélé et long ministère pastoral, vrai ministère d'amour, selon le mot très juste de saint Augustin, a été le modèle de son troupeau et s'est fait tout à tous, de telle sorte que ses vertus et ses miracles ont couvert non seulement son pays d'origine, mais encore toute la France, aux yeux des autres nations, d'un incomparable éclat.